



COMMISSION JURIDIQUE

Réunion restreinte du MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Présidente : Nathalie DEPAUW

Présents : Eric POQUERUSSE, Laurent LEFEVRE

Rappel : Les décisions de la Commission Sportive concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.

US CHANTILLY 2 – CS AVILLY – Brassage U18 groupe C du 22/09/2018.

Match non joué.

Après examen des pièces au dossier et aux vues des comportements respectifs de chaque club, la commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 aux deux équipes avec le retrait d'un point au classement.

Prochaine réunion sur convocation.

La Présidente, Nathalie DEPAUW